

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 22  
Nombre de votants..... 28

**Délibération n° 2022-71**

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 13 décembre 2022

**Étaient présents** :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Nathalie GAY, Elsa GOUBALI, Julie BARNET ;
- MM. Jacqy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT (jusqu'à la délibération 2022-69 et à partir de la délibération 2022-72), Dominique MARTIN, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Florent ROYER (à partir de la délibération 2022-64), Gérald BOUTET ;

**Étaient absents et excusés** :

- Mmes Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ ;
- MM. Jean-Paul TRIMOULINARD, Sébastien COUETTE, Florent ROYER (jusqu'à la délibération 2022-64), M. Jean-François GUINOT (à partir de la délibération 2022-69 et jusqu'à la délibération 2022-72) ;

**Pouvoirs** :

- Mme Catherine CAZIN à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- Mme Annick COURTOIS à M. Jean-François GUINOT,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ à Mme Nathalie GAY,
- M. Jean-Paul TRIMOULINARD à Mme Catherine PAGEAUX,
- M. Sébastien COUETTE à M. David COLIN.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE  
DE MARSANNAY-LA-CÔTE ET LA CAISSE REGIONALE DE LA MUTUALITE  
SOCIALE AGRICOLE (CRMSA) CONCERNANT LE RELAIS PETITE  
ENFANCE**

La Caisse régionale de la mutualité sociale agricole (CRMSA) de Bourgogne réaffirme, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion, et de son plan d'action sociale sur la période 2021-2025, l'objectif de contribuer à l'amélioration de la vie des familles en apportant son soutien aux structures s'adressant aux enfants, dont les relais assistants maternels, favorisant ainsi la qualité de l'accueil.

La commune de Marsannay-la-Côte relevant d'une compétence MSA, il convient d'établir une convention fixant les modalités financières entre la commune et la CRMSA.

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20221220-DELIB-2022-71-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission « Action sociale, Petite enfance, Enfance et Jeunesse » réunie le 05 décembre 2022,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- ⇒ **d'approuver la convention avec la Caisse régionale de la mutualité sociale et agricole relative aux modalités financières ;**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 20 décembre 2022

Le Maire,

  
  
Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20221220-DELIB-2022-71-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022